Noisy-Le-Sec (93) : les pillards du Décathlon condamnés à …. 210 heures de TIG (MàJ)

18/02/2017 à 11h13

18/02/17

Le parquet a fait appel de la condamnation à huit mois d'emprisonnement avec sursis assortis de 210 heures de travail d'intérêt général prononcée à l'encontre des cinq prévenus qui comparaissaient mardi devant le tribunal correctionnel des chefs de vol aggravé et recel de vol aggravé. Samedi dernier, ils avaient pillé le magasin de sport Décathlon de Noisy-le-Sec en marge de la manifestation de Bobigny de soutien à Théo qui avait mobilisé près de 2 000 personnes. Neuf jeunes âgés de 18 à 20 ans, lycéens originaires de Bobigny, s'étaient détachés du cortège et avaient jeté leur dévolu sur le magasin. Ils avaient été interpellés les bras chargés d'articles de sport. Cinq d'entre eux avaient été convoqués devant le tribunal. La substitut du procureur avait requis dix mois de prison avec incarcération immédiate pour ces jeunes gens. Elle avait assuré lors de ses réquisitions : « qu'on ne vienne pas me dire qu'ici à Bobigny, on prend du sursis quand on est casseur ! » Faisant la sourde oreille aux injonctions du parquet, le tribunal avait prononcé une peine de huit mois de prison avec sursis.

Le Parisien

14/02/17

Une horde d'une soixantaine de jeunes capuches sur la tête, débarquant dans les allées, au milieu des familles, vidant les rayons de vêtements, partants avec des dizaines de vélos, caméras go-pro, tandis que deux vigiles débordés tentent de faire face… La scène s'est passée au magasin Décathlon de Noisy-le-Sec, samedi soir, après le rassemblement qui se voulait être un soutien à Théo, hospitalisé depuis sa violente interpellation par des policiers, à Aulnay.

(…)

«Qu'est ce que ça vous inspire tous ces débordements qui discréditent le mouvement de protestation ?» questionne la présidente.
«C'est normal que ce soit électrique, commente Hatem Hsaini, d'un côté il y a Théo, sa vie est foutue, les policiers sont sous contrôle judiciaire et pour eux, vous demandez un mandat de dépôt.» «On cherche à vous faire peur, mais proposez leur autre chose que de dormir en prison ce soir» enchaîne Me Raphael Kempf rappelant les casiers vierges de quatre prévenus… Au risque, insiste encore Me Marie Cuilliez de nourrir «un sentiment d'incompréhension et d'injustice»… Elle pensait des travaux d'intérêt général plus appropriés. Le tribunal en a été convaincu. Ce ne sera toutefois pas la dernier rendez-vous judiciaire de la mise à sac de Décathlon. Le parquet peut faire appel et une audience sur intérêt civils est prévue le 30 juin. L'enseigne, qui n'était pas partie civile à l'audience, n'a pas encore fait connaître le préjudice de ce désastreux 11 février.

(…) Le Parisien

12/02/17

https://twitter.com/FrDesouche/status/830840514404564993

11/02/17

Témoignage exclusif :

19h30 (le magasin ferme à 20h) précise une 80/100 de jeunes (pas tous cagoulés étonnement) avec notamment des bouteilles, mais aussi tiges en métal. Ils sont entrés et ont de suite tapé un vigile (gros hématome à l'œil). certains filmaient, un a crié " prenez tout c'est gratuit " . 10 clients encore présents environ dont une petite fille malheureusement dans une pièce avec digicode, une porte un peu imposante mais rien de fou.
En 6/7 min la police est arrivé, ils ont attrapé deux jeunes (un maghrébin et un noir).

> *#NoisyLeGrand le magasin Decatlhon entièrement pillé selon la police. #Emeutes*
>
> *— LINE PRESS (@LinePress) February 11, 2017*

Le Décathlon est à Noisy-Le-Sec et non à Noisy-le-Grand (Source)